

Saran, le 28 septembre 2021

La direction

Aux parents des élèves du collège

Organisation de « DEVOIRS FAITS »

Madame, Monsieur,

Le travail personnel est important pour la réussite de la scolarité. Les devoirs doivent également contribuer à l'individualisation du parcours des élèves.

Le programme « **Devoirs faits** » propose aux collégiens volontaires des études dirigées par des adultes du collège pour apprendre aux élèves à faire leurs devoirs efficacement dans l'établissement.

Qu'est-ce que Devoirs faits ?

Devoirs faits est un temps de travail essentiel qui offre un cadre privilégié pour favoriser l'autonomie et les progrès de vos enfants.

Devoirs faits peut être assuré par des professeurs, des personnels d'association, ou d'autres intervenants qui auront reçu une formation spécifique au programme.

Devoirs faits est coordonné par un professeur de l'établissement : Mme HERAUVILLE

Est-ce que mon enfant peut en bénéficier ?

Les élèves volontaires peuvent participer à devoirs faits en s'inscrivant auprès du Professeur Principal de sa classe ou d'un autre professeur de l'équipe pédagogique.

Devoirs faits dans notre collège

Plusieurs créneaux sont proposés. Chaque élève peut y participer une ou plusieurs fois par semaine.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

La Principale
Paula Houry

La Principale-Adjointe
Emmanuelle Alcaraz

Saran, le 28 septembre 2021

INSCRIPTION A DEVOIRS FAITS

Autorisation parentale

A retourner au professeur principal ou à Mme Hérauville avant le lundi 4 octobre 2021

Je soussigné(e) Madame/Monsieur

Responsable de l'enfant : Classe :

L'autorise à participer au dispositif devoirs faits qui lui est proposé (en dehors des heures de cours).

Cocher le jour et l'heure de présence de l'élève dans le dispositif :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> lundi en M3 (10h21 – 11h16) | <input type="checkbox"/> mardi en S1 semaine A (13h45 – 14h40) |
| <input type="checkbox"/> lundi en M4 (11h19 – 12h14) | <input type="checkbox"/> jeudi à la pause méridienne* |
| <input type="checkbox"/> lundi à la pause méridienne* | <input type="checkbox"/> jeudi en S1 (13h45 – 14h40) |
| <input type="checkbox"/> lundi en S3 (15h51 – 16h46) | <input type="checkbox"/> jeudi en S3 (15h51 – 16h46) |
| <input type="checkbox"/> mardi en M1 (8h10 – 9h05) | <input type="checkbox"/> vendredi en M2 (9h08 – 10h03) |
| <input type="checkbox"/> mardi en M2 semaine A (9h08 – 10h03) | <input type="checkbox"/> vendredi à la pause méridienne* |
| <input type="checkbox"/> mardi en M3 (10h21 – 11h16) | |

JE NE SOUHAITE PAS D'INSCRIPTION A DEVOIRS FAITS

**les créneaux de la pause méridienne ont lieu de 13h00 à 13h40 et sont accessibles aux élèves qui mangent à la cantine ce jour-là*

Les inscriptions se font dans la limite des places disponibles.
Une confirmation d'inscription sera distribuée aux élèves.

Les élèves doivent impérativement apporter leur matériel sans lequel le travail n'est pas possible.

Je m'engage à prévenir la vie scolaire du collège en cas d'absence prévue de mon enfant, par téléphone ou par courriel (ce.0451038j@ac-orleans-tours.fr).

Cet engagement est pris pour la période entière : **le dispositif devoirs faits de cette période prendra fin le 17 décembre 2021.**

Date et signature des parents :